



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

20 DEC. 2022

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 14 décembre 2022 (convocation du 1er décembre 2022)**

Aujourd'hui quatorze décembre deux mille vingt deux à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA, Emmanuel SALLABERRY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

La séance est ouverte

AFFAIRE 2022/07/07P

**REVISION DES QUOTAS DES ABONNEMENTS RESIDENTS ET
PERMANENTS SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT**

Afin de faciliter et favoriser le stationnement notamment des riverains des parkings METPARK conformément au plan de mobilité de Bordeaux Métropole et après analyse des évolutions de la fréquentation dans chacun des parcs de la Régie, il vous est proposé de créer ou d'ajuster quelques quotas résidents/permanents.

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des quotas résidents et permanents par parking.

Ces quotas ont été arrêtés en prenant en compte au plus juste la capacité totale du parking, les différentes typologies de clients (horaires, amodiés, permanents, résidents), les différents types d'usage (pendulaire, résidentiel, événementiel...), les taux de fréquentation et les possibles saturations sur chacun des parkings.

Les quotas résidents et les quotas permanents peuvent se compenser sur chacun des parkings.

Nom du parc	Nombre de places	Quotas Résidents en %	Quotas Permanents en %	% TOTAL
Secteur Hyper-Centre				
08-mai-45	453	60%	90%	150%
A. DE CHARTRES	397	50%	85%	135%
ALSACE LORRAINE	127	40%	60%	100%
BONNAC	166	40%	90%	130%
C.C. MERIADECK	1253	50%	50%	100%
CITE MONDIALE	842	60%	60%	120%
FRONT DU MEDOC	559	50%	80%	130%
GAMBETTA	487	60%	80%	140%
GRANDS HOMMES	415	0%	65%	65%
PEY BERLAND	656	60%	60%	120%
REPUBLIQUE	404	50%	105%	155%
VICTOR HUGO	663	60%	60%	120%
VICTOIRE	469	65%	65%	130%
Secteur Centre				
AMEDEE SAINT GERMAIN	635	20%	20%	40%
BEAUJON	92	75%	50%	125%
BERGONIE	66	10%		10%
CRÖIX DE SEGUEY	52	100%		100%
GARE SAINT JEAN	542	20%	20%	40%
GRAND PARC	355	50%	50%	100%
LHOTE	111	100%	20%	120%
PALUDATE	565	20%	120%	140%
PORTE DE BORDEAUX	707	50%	70%	120%
Secteur Périphérie				
ARENA	961		15%	15%
LAHARPE	78	6%	60%	66%
LES SECHERIES	405	100%	30%	130%
LIBERATION	136	60%	60%	120%
MERIGNAC	285	60%	60%	120%
PESSAC CENTRE	346	60%	70%	130%
RUE DE BEGLES	63		100%	100%

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, bien vouloir acter les quotas ci-dessus proposés des parcs de stationnement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 14 décembre 2022

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT